

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale annuelle de la section Tennis de Table de l'Union Sportive Fontenaysienne du 16 mai 2024

Les membres de la section sportive USF Tennis de Table (USFTT) se sont réunis en Assemblée Générale annuelle le 16 mai 2024 à la salle Decaudain, 68 rue Eugène Martin 94120 Fontenay-sous-Bois.

L'assemblée est présidée par Frédéric Buffin et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la section USFTT.

**Début de l'assemblée :** 20h00

### Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport d'activité (soumis au vote)
- Rapport sportif
- Rapport financier par le Trésorier (soumis au vote)
- Présentation du budget
- Proposition du montant des adhésions (soumis au vote)
- Election du Bureau (soumis au vote)
- Questions diverses

### Membres présents :

40 membres de plus de 16 ans à la date de l'assemblée sont présents et 29 sont représentés. Le quorum (minimum de 25% des 203 membres ayant plus de 16 ans au jour de l'AG) est donc atteint ; en conséquence l'assemblée présente peut valablement délibérer.

### Contenu des délibérés :

- **Rapport moral** : présenté par Frédéric Buffin, président de l'USFTT
- **Rapport d'activité** : présenté par Laurent Daurios, secrétaire-adjoint de l'USFTT. Le rapport d'activité est soumis aux votes. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- **Rapport sportif** présenté par Clément Carlier, entraîneur de l'association.
- **Rapport financier** : présenté par Frédéric Cwiling, trésorier-adjoint de l'association.

#### Questions soumises sur le rapport financier :

Q1 : Pourquoi la situation actuelle déficitaire et le plan de retour à l'équilibre ne sont-ils

connus et présentés aux adhérents que tardivement ?

R1 : F. Cwiling convient que cette annonce est très tardive et que le processus de communication de cet état a été défaillant.

Q2 : Pourquoi ne pas réinscrire la N3 féminine compte tenu de son coût modéré ?

A noter que plusieurs adhérents et parents font part de leur profonde désapprobation de ce choix de ne pas réinscrire cette équipe féminine puisque mettant dans l'embarras les joueuses concernées devant ainsi rétrograder en régional 1 à la saison prochaine.

R2 : F. Cwiling rappelle la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement sur de nombreux postes, en particulier sur celui des équipes nationales dont le nombre actuel de 5 équipes est très important. L'économie sur les frais de déplacement (env. 3 k €) de cette équipe est à considérer dans le plan global de redressement des finances du club.

Q3 : Qu'en est-il des engagements de joueurs étrangers et coachs pour la saison 2024-2025 ?

R3 : La seule joueuse étrangère pour laquelle sont prévues des indemnités pour la saison prochaine est Inès Rodrigues pour les besoins de l'équipe première féminine.

Les activités des 2 coachs de cette saison (J. Zhang et S. Chauat) ne seront pas reconduites à la section.

Q4 : La recherche de sponsors et dons n'est-elle pas une voie à envisager ?

R4 : F. Buffin confirme qu'un effort de recherche soutenue de partenaires et sponsors va être engagé très rapidement. Une proposition de dons sera présentée lors des inscriptions.

Q5 : Ne peut-on pas disposer de subventions supplémentaires pour le haut niveau ?

R5 : F. Buffin rappelle que tous les efforts de demandes de subventions cette saison pour le haut niveau, comme les précédentes, ont été menées. Par ailleurs la conjoncture économique actuelle est peu favorable à toute augmentation de subvention ou octroi de financement exceptionnel.

Le rapport financier est soumis aux votes :

Vote	Nombre
Contre	0
Abstention	20
Pour	49

Le rapport financier est adopté à la majorité.

- **Présentation du budget** par Frédéric Cwiling, trésorier-adjoint de l'association.
- **Proposition du montant des adhésions**, par Frédéric Buffin, président : Conformément à la délibération préalable le 6 mai 2024 de l'ensemble du bureau de l'USFTT, il est proposé les augmentations suivantes du tarif des adhésions à la section : 10 euros pour les loisirs, 20 euros pour les compétiteurs.

Le tarif des adhésions (hors licence FFTT) proposé pour la saison 2024-2025 est donc le suivant :

- Adhésion loisir (nouvelle ou renouvellement) : 220 €

- Adhésion compétition (nouvelle ou renouvellement) : 230 €
- Adhésion jeu libre sans entraînement et handisport : 150 €

La proposition du nouveau montant des cotisations est soumise au vote :

Vote	Nombre
Contre	3
Abstention	0
Pour	66

La proposition du montant des adhésions pour la saison prochaine est adoptée à la majorité.

- **Présentation d'une vidéo** (13 mn) retraçant l'activité de la section durant la saison écoulée réalisée par Jean François Vinci.
- **Elections au Bureau de la section USFTT :**  
Pino Conti et Jean-François Vinci, en fin de mandat, quittent le bureau.  
Renate Van Der Ohe présente sa démission.  
Nawel Salhi et Pierrick Prost sont en fin de mandat et se représentent. Tous deux sont réélus à l'unanimité.  
Jessica Axelsson (parente de joueuse), Hélène Moreau (joueuse), Stephen Ravonison (joueur) et David Soulier (parent de joueuse) se présentent et sont élus à l'unanimité.
- **Questions diverses**  
Pas de question.

**La séance est levée à 22h30**

Fait le 20 mai 2024, à Fontenay-sous-Bois

Laurent Daurios, secrétaire-adjoint de l'USFTT